

## Déclaration liminaire CCP AED-AESH 06/11/25

Mesdames et messieurs les membres de la Commission Consultative Paritaire AED/AESH

Pour SUD éducation, siéger en commission consultative paritaire doit être l'occasion de mettre en avant ce qui, dans des situations individuelles, relève de problématiques collectives, sociales, de décisions politiques. Nous considérons qu'il est crucial de prendre du recul sur les dossiers que nous avons à examiner et que nous ne pouvons pas juger d'une situation sans l'ancrer dans un contexte. Ce contexte, quel est-il ? La commission Stasi, mise en place en 2003 et qui a abouti en 2004 à l'adoption de la loi sur les signes religieux dans les écoles publiques, a été, de l'aveu même de nombre de participant.e.s, le théâtre de propos islamophobes à répétition qui ne peuvent manquer d'instiller l'idée selon laquelle l'école de la République se trouverait menacée, qu'elle serait assiégée par une religion jugée trop agressive et contraire à ses valeurs les plus fondamentales. Je cite à ce sujet les propos de la principale du collège Beaumarchais de Paris, auditionnée à l'occasion de cette commission, tels que retranscrits en avril 2013 par le journaliste Alain Gresh dans son blog sur le site du *Monde Diplomatique*: “*je ne voudrais pas vous paraître [...] opposée à la religion musulmane, ce n'est pas du tout ça, mais c'est l'expérience qui me montre que c'est toujours par rapport à des parents et à des enfants de confession musulmane que j'ai des problèmes*”. En mai 2023, le quotidien *Le Monde* rapportait l'existence d'un courriel, envoyé par un fonctionnaire de la DSDEN de l'Hérault aux chefs d'établissements du département, leur demandant non pas de respecter la loi du 6 janvier 1978 qui interdit l'introduction de variables de religion dans les fichiers administratifs, mais bien de faire remonter l'impact du ramadan sur l'absentéisme au sein des établissements. Début 2025, Bruno Retailleau, alors ministre de l'Intérieur, affichait pour sa part dans une interview donnée au Parisien sa volonté d'étendre le “champ de la laïcité” en remettant sur le devant de la scène la sempiternelle question de l'interdiction du port du voile dans certains espaces publics, ciblant entre autres les accompagnatrices scolaires et les étudiantes à l'université, le voile étant par ailleurs qualifié par M. Retailleau “d'étandard pour l'islamisme” et de “marqueur d'infériorisation de la femme par rapport à l'homme”.

Cette liste, loin d'être exhaustive, témoigne de dérives islamophobes et racistes qui, bien trop souvent, sont propagées sous couvert de défense de la laïcité, notamment au sein de l'Education nationale. Tant la laïcité, l'indépendance réciproque entre l'Etat et les Églises, que la neutralité de l'Etat et de ses agent.e.s, le fait pour l'Etat de ne reconnaître aucun culte et de ne pas discriminer les usager.e.s en fonction de croyances réelles ou supposées, ont progressivement été subvertis, instrumentalisés, afin de devenir, pour reprendre l'expression du sociologue Jean Baubérot, une “obligation de neutralité de l'individu”, un outil de lutte principalement dirigé contre ce qui, depuis la fin des années 80, est présenté comme étant le “problème musulman” et contre ses diverses manifestations, au premier rang desquels se trouve le port du voile, considéré par l'ancien ministre de l'Education Nationale Jean-Michel Blanquer comme n'étant, d'après lui, “pas souhaitable dans notre société”. Depuis plusieurs dizaines d'années, toute une partie de la classe politique cherche automatiquement à associer, notamment lorsqu'il s'agit de femmes racisées, couvre-chef et signe religieux qualifié, qui plus est, d'ostentatoire. Ce qui se joue ici comme dans bien d'autres cas similaires, c'est en réalité le résultat de décennies de dérives islamophobes, de politiques ouvertement discriminatoires et, au sein de l'Education nationale, de directives adressées aux personnels des établissements scolaires encourageant la lutte contre tout ce qui, de près ou de loin, pourrait être assimilé à une atteinte à la laïcité.

Ce que nous dénonçons, c'est aussi un traitement différencié absolument insupportable. Force est de constater que depuis plusieurs années, toutes les religions ne se valent pas lorsqu'il s'agit de laïcité. Est-il acceptable que des examens nationaux puissent se tenir dans des établissements confessionnels, et que nos élèves aient à composer dans des salles où peuvent apparaître des signes religieux ? Les récentes déclarations du Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique qui, il y a quelques semaines, avait défendu la possibilité pour les enseignants de prier avec leurs élèves, en classe, au motif de défendre leur "liberté pédagogique et leur liberté de conscience", ne peuvent manquer de heurter et de donner le sentiment qu'il existe effectivement une forme de séparatisme scolaire.

Dans ce contexte, SUD éducation revendique:

- une école publique réellement émancipatrice et ouverte à tou.te.s
- l'abrogation de la loi de 2004 et de toutes les lois et circulaires islamophobes
- la fin des convocations et sanctions abusives pour les élèves injustement accusé.e.s d'enfreindre la laïcité.
- la fin du financement de l'école privée par l'Etat et le transfert des personnels dans le public.

Je vous remercie de votre attention.